

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 4 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc"

**MERCREDI 27 MARS 2013 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers", président du quartier,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier,

Mmes SIRI et ANSELMI, adjointes,

Mmes SERRA, ISNARD et GUERIN, conseillères municipales,

MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mme GONTIER, directeur général adjoint des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. NICOLA, chef de poste adjoint de la police municipale,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Major ROBINET, adjoint au commandant la brigade de Gendarmerie,

M. BRUNET et Mme SERVE, représentant la société SITA,

Mme ROIZEN, coprésidente représentant les administrés,

Mme PERRON, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la onzième session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

PROJETS de LOGEMENTS

L'état d'avancement des trois programmes de constructions est le suivant :

Les Lices : 53 logements locatifs.

- la fin du gros œuvre est prévue pour le mois d'avril,
- le démarrage du second œuvre suivra pour une livraison début 2014.

Le Couvent : 34 logements locatifs.

- le dernier niveau de parking souterrain sera atteint en juillet,
- la réalisation des fondations par niveau suivra pour une arrivée au niveau 0 en fin d'année,
- la réalisation des bâtiments en surface devrait durer 12 mois pour une livraison estimée pour le 1^{er} semestre 2015.

448 places de stationnement seront créées au niveau des parkings souterrains.

Hôpital : 83 logements locatifs.

- le démarrage des travaux est prévu pour l'automne,
- la réalisation du programme s'échelonnera sur environ 27 mois.

POLE ENFANCE

Le point concernant cette réalisation est le suivant :

- le chantier a été engagé fin juin 2012,
- les travaux de terrassement, de fondations et de gros œuvre sont terminés,
- le planning est conforme aux prévisions pour une livraison du bâtiment en fin d'année 2013,
- l'ouverture est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé que le bâtiment regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Il s'agira d'un bâtiment très agréable et ouvert sur des patios et de la végétation.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants que l'habillage des murs est actuellement en cours.

M. GIRAUD précise qu'il s'agira d'un espace très agréable à vivre. Il sera composé d'un mélange de construction et de végétation. L'impact visuel sera très esthétique.

CHAPELLE du COUVENT

Les travaux actuellement en cours concernant la restauration intérieure du bâtiment consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage adaptée à ce type de bâtiment.

Le déroulement des opérations est le suivant :

- les marchés ont été notifiés aux entreprises fin février 2013,
- ces dernières sont en "période de préparation" depuis le 4 mars,
- les travaux effectifs vont démarrer et la date prévisionnelle de livraison est programmée pour le 27 décembre 2013.

L'enveloppe globale des marchés de travaux attribués s'élève à 1.056.000 € TTC.

M. BEY précise que les travaux concernant la reprise des façades sont réussis. Cet après-midi même, le comité de pilotage s'est réuni, en présence des personnes qui suivent le dossier et notamment **M. NAVIGLIO**, architecte en chef des monuments historiques, responsable du chantier.

Il est intéressant de noter qu'architecturalement, cette chapelle s'avère plus intéressante que prévu, y compris certains de ces tableaux.

ROND-POINT de la BOUILLABASSE

Le réaménagement de ce carrefour a été opéré par le Conseil Général.

En fonction des résultats constatés au niveau de la circulation, la remise en service des feux tricolores sera envisagée. Ces équipements seront d'ailleurs installés par la Ville dans le courant du mois d'avril pour pouvoir être réactivés si nécessaire.

AVENUE PELLETIER

Travaux

Des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont en cours. De nouveaux candélabres, de technologie récente et moins énergivores, seront installés et seront opérationnels avant les vacances de Pâques. La réfection de la chaussée sera ensuite programmée.

Ces travaux d'enfouissement permettront de retirer les poteaux E.D.F. qui réduisent la largeur de la voie et d'améliorer l'aspect visuel. Seuls un ou deux équipements devront être maintenus car implantés dans des propriétés privées.

Le montant des travaux s'élève à 240.000 € TTC.

M. GIRAUD précise qu'il s'agit de travaux d'intérêt technique, esthétique et sécuritaire.

Entraves au stationnement

A l'occasion de la réalisation de ces travaux et à la demande des riverains, les services municipaux ont également mis en place, sur le trottoir, des allumettes. Ces équipements protègent les piétons puisque les véhicules ne peuvent plus empiéter sur le trottoir lors de leur circulation.

M. HAUTEFEUILLE tient à préciser que le représentant de la copropriété "Les Capucins" a fait part de sa satisfaction.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

La Ville a engagé un ensemble de travaux pour un montant de 66.500 € TTC.

Ils consistent en :

- la réalisation d'un logement pour y installer le gardien en poste depuis novembre 2012,
- des travaux de réparation de la charpente,
- des travaux de mise aux normes électriques.

M. GIRAUD rappelle que depuis la loi de séparation de l'église et de l'état de 1905, la Ville est propriétaire du bâtiment mais l'affectataire est géré par le Diocèse, représenté par Monsieur le Curé. La Ville a donc en charge l'entretien.

Quant au portail du petit parking, dont l'entrée se trouve chemin des Bastidettes, il est très régulièrement cassé car mal positionné. Il a donc été décidé de changer son orientation au niveau du pilier afin de faciliter les entrées et sorties des véhicules. Une fois ces travaux réalisés, il sera demandé au gardien de fermer le portail tous les soirs.

Les autres accès à la chapelle seront également renforcés et à la demande des riverains, l'arrêté municipal de 1976 limitant l'accès au site et interdisant de pique-niquer sera affiché.

M. GIRAUD rappelle que le gardien n'est pas assermenté mais il peut réagir et prévenir les services de police.

AMENAGEMENTS DIVERS

Montée du Moulin Blanc

A la demande des riverains de la résidence du Moulin Blanc, des barrières, ainsi que des allumettes, ont été disposées sur le trottoir de la montée du Moulin Blanc. Ces équipements sécuritaires limitent ainsi le stationnement anarchique et protègent les collégiens.

Carrefour chemin des Bastidettes / route des Plages

Toujours pour répondre aux sollicitations des administrés, un lampadaire solaire a été installé à ce carrefour. Il est muni d'un détecteur qui permet le déclenchement de l'éclairage à l'approche d'un véhicule ou d'un piéton. Le lampadaire se remet ensuite en veille progressive. Il est doté d'une lampe à basse consommation dont la durée de vie est importante.

M. GIRAUD précise que ce système a été choisi car il ne nécessite pas de branchement électrique, ni d'ouverture de la chaussée. Le même équipement a été installé à proximité de l'école de voile.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Montée des Meuniers

Végétation

Plusieurs propriétaires n'entretiennent pas régulièrement leur végétation.

Des courriers seront adressés aux intéressés par le service municipal de l'Environnement afin de leur rappeler les obligations en la matière.

Evacuation d'eau

Le caniveau situé du côté gauche, en empruntant la voie, est obstrué depuis plusieurs mois. De ce fait, lors des fortes précipitations, l'eau ne s'écoule plus par ce biais et se déverse directement sur la chaussée. Le problème a déjà été signalé par un riverain aux services municipaux.

Les services municipaux de l'assainissement et techniques devront intervenir au plus vite.

Borne à incendie

Une borne à incendie est installée, depuis de nombreuses années, en haut de cette voie, à proximité immédiate d'une propriété qui a été vendue à plusieurs reprises. A l'occasion des différents changements de propriétaires, des aménagements ont été opérés, notamment au niveau du mur jouxtant cet équipement sécuritaire qui a été surélevé et grillagé. A tel point qu'à ce jour, il n'est pas certain que les services de secours puissent accéder à cette borne.

M. BEY informe les participants que chaque année, un contrôle de la totalité des poteaux d'incendie est réalisé, en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, les services de la Ville et VEOLIA. Chaque équipement est vérifié au niveau de son débit, de sa pression et de son accessibilité.

Effectivement, le poteau concerné a été repéré l'année dernière. Des contacts doivent être pris avec le nouveau propriétaire afin de le sensibiliser sur la situation. Les services suivront ce dossier de près.

Eclairage public

Un poteau électrique, situé à proximité de la borne à incendie, fonctionne très mal. Le problème a été signalé à plusieurs reprises et malgré l'intervention des services municipaux, la situation reste inchangée.

Une nouvelle intervention des électriciens sera programmée dans les meilleurs délais.

Belle Isnarde et abords

Ruisseau

Lors des fortes précipitations, le ruisseau déborde sur la chaussée et inonde la route.

Une visite sur place sera programmée pour résoudre le problème.

Construction

Malgré le signalement aux services municipaux, un mur a été créé, sans aucune autorisation au niveau d'une propriété du lotissement située en bord de route. Les travaux n'ont jamais été interrompus et sont d'ailleurs toujours en cours.

M. GUIBOURG n'a pas été informé du problème. Le problème sera suivi par le service de l'urbanisme. M. GUIBOURG demande aux administrés, en pareille situation, de le contacter directement.

Eclairage public

Plusieurs lampadaires de la route de Tahiti, à partir du carrefour avec le chemin des Vendanges, ne sont pas en service.

Les services municipaux interviendront dans les meilleurs délais.

Environnement

Depuis de nombreuses semaines, un sommier métallique se trouve à proximité d'un point d'apport volontaire, route de Tahiti.

Les représentants de la société SITA ont pris note de ce dysfonctionnement et prendront toutes dispositions pour retirer cet encombrant dans les meilleurs délais.

Bacs

Des informations sont demandées concernant l'installation de bacs à fleurs, à hauteur de l'hôtel "La Mandarine", des deux côtés de la voie.

M. BEY précise que ces équipements ont été installés de façon temporaire et surtout sécuritaire pour signaler la présence d'un câble électrique qui va prochainement être enterré. Une fois cette intervention réalisée, les bacs seront retirés.

Chemin des Vendanges

Ralentisseurs

Les riverains du secteur relèvent l'efficacité des ralentisseurs installés à différents endroits de la Commune et regrettent que de tels équipements ne soient pas créés sur ce chemin très fréquenté.

M. GIRAUD informe les intervenants qu'il n'est pas prévu d'en installer dans le quartier. La mise en place de ces équipements est règlementée et très sensible pour le voisinage.

De plus, le chemin des Vendanges va connaître quelques transformations avec la prochaine ouverture du "Pôle Enfance". La signalisation du secteur sera renforcée.

Stationnement

En raison des travaux, beaucoup de véhicules, notamment des camions, stationnent sur le trottoir, obligeant les piétons à circuler sur la route. Les riverains demandent aux élus de sensibiliser les entreprises sur ce problème très sérieux.

M. HAUTEFEUILLE est déjà intervenu à ce sujet auprès des sociétés prestataires. Des verbalisations ont d'ailleurs été opérées. Un nouveau rappel sera fait.

Avenue Pelletier

Travaux

A l'occasion des différents travaux réalisés sur cette voie, la chaussée a fait l'objet de plusieurs réfections. De ce fait, son niveau s'en trouve surélevé et lors des précipitations, les propriétés situées en aval recueillent les eaux.

Des précisions sont également demandées sur le fait que les ouvertures de chaussée ont été réalisées à l'opposé des équipements, ainsi que sur quelques fils dénudés toujours présents en façade.

M. HAUTEFEUILLE précise que les ouvertures ne pouvaient être faites ailleurs car la partie souterraine de l'autre côté de la voie comporte l'ensemble des réseaux. Quant aux lignes, elles appartiennent au réseau de France Télécom et seront déposées dans les prochains jours.

Résidence "Les Capucins"

Les copropriétaires souhaitent être informés de la date d'intervention sur la chaussée de la résidence afin d'organiser le stationnement.

Les travaux seront réalisés par ERDF. La requête des copropriétaires sera relayée auprès de cette entreprise afin qu'une information soit faite concernant la date d'intervention.

Fibre optique

Les administrés sont informés qu'à l'occasion des travaux au niveau des réseaux souterrains, des fourreaux réservés à la fibre optique sont prévus.

Parking Foch

Fermeture temporaire

Mme SIRI tient à informer les participants que très prochainement, le 12 mai 2013, à l'occasion des travaux de constructions du programme de logements sur le site de l'ancien Hôpital, le parking Foch sera fermé.

Les usagers devront donc utiliser les autres parcs de stationnement.

M. GIRAUD rappelle qu'à l'issue des travaux, ce parking sera restitué à la Ville, en pleine propriété, avec une capacité de 100 places, comme actuellement.

Ruisseau

Une administrée, dont la propriété jouxte ce ruisseau, regrette vivement qu'il ne soit jamais nettoyé, ni par les propriétaires riverains, ni par les services municipaux.

M. BEY atteste que le lit du ruisseau appartient aux propriétés de part et d'autres jusqu'à son accès. C'est donc aux propriétaires limitrophes d'assurer son entretien. En l'occurrence, si la Ville est mitoyenne, elle doit également assumer sa part de nettoyage.

Les services se pencheront sur le sujet afin de prévoir une intervention et rappeler aux propriétaires riverains leurs obligations en la matière.

Ruisseau de la Bouillabaisse

La gestion et l'entretien de ce ruisseau relève désormais de la compétence de la Communauté de Communes.

Le site était jusqu'à présent régulièrement entretenu par les équipes municipales.

Vidéosurveillance

Mme ROIZEN demande des précisions sur l'éventuelle extension du réseau de vidéosurveillance, notamment au niveau de la périphérie et du secteur de la Belle Isnarde.

M. GIRAUD l'informe que pour l'instant, il n'est pas prévu d'étendre le réseau dans ce secteur. En revanche, les effectifs de police ont été renforcés afin d'assurer une meilleure surveillance en période estivale, notamment la nuit.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la Commune doit pouvoir disposer, la nuit de neuf agents. La Police Municipale travaille en étroite relation avec la Gendarmerie. Il rappelle à cette occasion que les gendarmes interviennent sur les communes de SAINT-TROPEZ, GASSIN et RAMATUELLE. Ces dernières ont également été victimes de nombreux cambriolages.

Concernant l'installation de nouvelles caméras, cela nécessite la mise en place du réseau de fibre optique. Tous les écarts de la Commune n'en bénéficient pas.

Progressivement, la Ville sera dotée de ces équipements. Il est prévu dans l'immédiat la mise en place de deux caméras supplémentaires, avant le mois de juin, place de la Garonne.

Gendarmerie Nationale

Des précisions sont demandées concernant le circuit réservé aux appels téléphoniques destinés à la Gendarmerie.

Le **Major ROBINET** informe les participants que la nuit, en période hivernale, les appels sont gérés par le centre opérationnel de TOULON. En effet, les quatre personnels de permanence ne sont pas basés au poste.

En période estivale, les appels sont directement enregistrés par les gendarmes basés place de la Garonne. Une permanence y est assurée 24 h / 24.

Le Major insiste sur l'étroite collaboration qui existe entre la Gendarmerie et la Police Municipale.

Circulation

Des camions de fort tonnage sont très régulièrement rencontrés sur les voies de la commune dont certaines ne sont pas adaptées à ce type de véhicule (largeur et résistance de la chaussée).

Les conducteurs justifient ces infractions par des circuits directionnels suggérés par les G.P.S. Certaines entreprises du secteur n'hésitent pourtant pas en emprunter ces routes au mépris des dispositions réglementaires.

Des arrêtés municipaux ont été pris afin de limiter cette circulation sur certaines voies communales. La Police Municipale doit rester vigilante sur ce thème.

Déchets ménagers

Le représentant de la résidence des Capucins se fait l'interprète des copropriétaires qui sollicitent une nouvelle information concernant la gestion des déchets et leur tri dans les immeubles verticaux. Ces renseignements seront certainement appréciés par les autres résidences.

Le service municipal de l'environnement apportera toutes les informations en la matière.

Il est précisé que depuis la mise en place de la Communauté de Communes, des "ambassadeurs du tri" vont quadriller les communes. Un personnel est affecté aux communes de GASSIN, RAMATUELLE et SAINT-TROPEZ.

Montée du Moulin Blanc

Les riverains demandent qu'une intervention soit réalisée au niveau du lampadaire situé à proximité du point d'apport volontaire. Ce dernier est en effet envahi par la végétation. Son efficacité en est considérablement réduite.

Bien que la végétation en question relève de la propriété du Conseil Général, puisqu'elle est plantée sur le terrain du collège, le problème sera signalé au service de l'Environnement afin qu'une action soit programmée dans les meilleurs délais.

* * *

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Président du Quartier,

Georges GIRAUD

